



**Secrétariat général
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/DMC/2020-726

25/11/2020

Date de mise en application : 25/11/2020

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 24/12/2020

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

**Objet : Vacance de l'emploi de directeur de l'Ecole nationale supérieure de formation
de l'enseignement agricole**

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DDT(M)
DD(CS)PP

**Avis de vacance de l'emploi de directeur de l'Ecole nationale supérieure de formation
de l'enseignement agricole
JO du 25 novembre 2020**

L'emploi de directeur de l'Ecole nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA) sera prochainement vacant.

Cet établissement public d'enseignement supérieur agricole a pour mission principale de concevoir, d'organiser et de dispenser des formations, initiales et continues, à destination des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation, et des personnels enseignants, d'éducation et d'encadrement des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

Les candidates et candidats doivent satisfaire aux conditions du décret n° 2010-362 du 8 avril 2010 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de directeur général et de directeur des établissements d'enseignement supérieur agricole publics.

En application de l'article 3 de la loi modifiée n° 84-16 du 11 janvier 1984, cet emploi est également ouvert au recrutement par la voie contractuelle dans les conditions de l'article 32 de la loi modifiée n° 83-634 du 13 juillet 1983 et du décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels.

Les candidates et candidats sont invités à rédiger un document de quatre à cinq pages précisant les orientations stratégiques qu'ils souhaitent développer pour l'établissement au cours des prochaines années. Ce document définira la politique, les développements et les innovations proposés, indiquera la manière dont la candidate ou le candidat entend assurer l'animation de la recherche, la coordination pédagogique, en formation initiale et en formation continue, gérer l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers de l'établissement et représenter celui-ci auprès de ses partenaires. Les candidates et candidats compléteront leur dossier, en adressant une lettre de candidature, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé et d'un état des services, à la directrice générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 1 ter, avenue de Lowendal, 75700 Paris 07 SP, avec copie à la déléguée à la mobilité et aux carrières à l'adresse dmc.sg@agriculture.gouv.fr dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française.